

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 57/2023

Jijel le : 25.07.2023

2 IEME MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la direction opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **ETS AZZOUZ LOTFI** représentée par son gérant Mr AZZOUZ LOTFI ,sis à : CITE CHRIKET HAMMA BOUZIANE -CONSTANTINE

* Identification de l'opération

- Contrat N° : 19/AT/DO JIJEL/SDT/DRA/ 2021
- ODS de démarrage des travaux : 03 du 11.01.2023
- Projet : DEVELOPPEMENT DE RESEAU DE DISTRIBUTION OPTIQUE ODN **CITE 80 + CITE 75 LOGTS ENP LOGTS EN FACE POLICE MEZGHITANE**

* Objet de la mise en demeure :

- Le non-respect de la 1iere mise en demeure
 - Abondant de chantier (absence de moyens humains et matériels sur site)
 - La consommation des délais contractuels
 - Négligences des engagements contractuels
1. De ce fait, vous êtes tenus d'achever la totalité des travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus , ALGERIE TELECOM peut procéder à la résiliation du présent contrat aux torts exécutif du partenaire contractant

Le Directeur

JIJEL LE :
Directeur Operationnel P/I
Signé :  M. BOUCHEMAT